

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## **ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 213/2025**

**A L'ETABLISSEMENT YANNICK CONSTRUCTION.**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/AAC/CGPMP/2025, conclu avec AAC/RC, pour un montant total hors taxe de dollars américains dix-huit mille neuf cent (USD 18 900) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent trente-deux, trente centimes (USD 132,30), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement